

SCP JOSEPH – TOUAT

Huissiers de Justice Associés
104 Rue Paradis – BP 70049
MARSEILLE 13251 cedex 20
Tél. : 04.91.37.01.11 – Fax. : 04.91.81.41.98

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

TIRAGE AU SORT ET DESIGNATION DU GAGNANT

L'AN DEUX MILLE SEIZE
ET LE SIX JUIN à 14 heures 30 minutes

À LA REQUÊTE DE :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – 27, place Jules-Guesde, 13481 MARSEILLE Cedex 20 – représentée par le Président du Conseil Régional.

Élisant domicile en notre Étude.

LAQUELLE NOUS EXPOSE :

Qu'elle organise **pour l'année 2016** un jeu concours entièrement gratuit et sans obligation d'achat dans son magazine « Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Le magazine découverte et mode d'emploi », ces jeux étant respectivement intitulés « Produit star » et « Mot mystère » ;

Qu'elle a pour cela rédigé un règlement qu'elle a déposé au rang de nos minutes le 19 MAI 2016 ;

Qu'elle souhaite que je procède au tirage au sort du gagnant ce jour à 14 heures 30 minutes, dans les bureaux du siège du requérant sis 27, place Jules-Guesde, 13481 MARSEILLE Cedex 20 ;

Qu'elle me requiert pour ce faire ;

Déférant à cette réquisition :

Je, Maximilien TOUAT, Huissier de Justice Associé au sein de la SCP T. JOSEPH & M. TOUAT, SCP titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de MARSEILLE, 13006, 104 Rue Paradis.

Déférant à cette réquisition, certifie m'être rendu ce jour,

le lundi six juin deux mille seize à 14 heures 30 minutes dans les bureaux du requérant sis 27, place Jules-Guesde, 13481 MARSEILLE Cedex 20.

En ces lieux, je suis en présence de Madame Madeleine K-R ayant la qualité de Chef par Interim du Service Information, Médias et e-Communication responsable du service Marketing et communication de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Madame Madeleine K-R me communique une boîte cartonnée contenant 144 enveloppes.

Chacune de ces enveloppes contient un coupon réponse au jeu-concours de la page du magazine de la Région n° 261.

Elle me déclare que la bonne réponse à l'unique question posée : « SEMER LE BASILIC est une vieille expression française qui est maintenant peu utilisée. Mais que signifie-t-elle ? » est la REPONSE B : SEMER LA DISCORDE.

Aussi je constate que sur les 144 coupons réponse :

- il y a 14 coupons indiquant une mauvaise réponse
- il y a 1 coupon émanant d'un agent de la région qui est exclu d'office du jeu
- il y a 129 coupons indiquant la bonne réponse à savoir REPONSE B : SEMER LA DISCORDE

Aussi, je dépose ces 129 coupons dans une boîte cartonnée, je mélange tous ces coupons et je tire aléatoirement un coupon réponse.

Le participant tiré au sort ayant un coupon sur lequel est indiqué la bonne réponse est :

- **Madame SABINE S**

PLUS RIEN N'ÉTANT À CONSTATER ET LES PRÉSENTES CONSTATATIONS ÉTANT SIMPLEMENT DESCRIPTIVES ET NON LIMITATIVES, J'AI FAIT ET DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.